



UCOVA / WHV



RAPPORT DU DIRECTEUR



PRÉAMBULE

Établir le rapport de gestion de l'année 2019 au début de l'année 2020 sans parler de la pandémie qui nous a touchés en mars de cette année et qui nous impactera encore pour un certain temps, serait un non-sens. Aussi, une partie importante de ce rapport 2019 sera réservée au sujet « COVID-19 ».

COVID-19

Au début de l'année 2020, les médias nous apprenaient qu'un virus avait touché la Chine et que dès le 22 janvier, le gouvernement chinois avait placé sous quarantaine trois villes de la province de Hubei afin de contenir les risques de pandémie : Wuhan, Huanggang et Ezhou. Plus de 50 millions de personnes étant confinées, les images en provenance de Chine nous montraient des rues désertes et des commerces fermés. À cette époque, seule une minorité d'habitants de notre pays imaginaient vivre un jour une telle situation.

Hélas, l'actualité nous a vite rattrapés et nous avons très rapidement compris que la pandémie naissante allait nous toucher de plein fouet, non seulement en termes de santé publique, mais également sur le plan économique, humain et social. Ce « satané virus » allait remettre en question notre mode de vie.

La mesure la plus drastique consécutive à l'état de situation extraordinaire décrété par le Conseil d'état valaisan fut la fermeture au public, au soir du 16 mars 2020, des commerces, magasins et marchés. Quelques types de commerces furent autorisés à continuer d'exploiter, en résumé : les magasins d'alimentation et de produits de première nécessité ainsi que les pharmacies et autres établissements liés à la santé.

SÉCURITÉ SOCIALE, RHT ET APG

Le filet social et les diverses mesures financières mises en place par la Confédération, dès l'entrée

dans cette période de crise, ont été rapides, ciblés et efficaces. Nous sommes conscients que tout ne fut pas parfait, mais globalement, le système de sécurité sociale suisse, en comparaison internationale, a bien fonctionné. Avec le recul, nous pouvons également affirmer que les finances publiques saines de notre pays ont permis de faire face à cette situation.

A ce propos, je tiens à remercier ici la Direction et toutes les collaboratrices et collaborateurs de nos institutions sociales, FER VALAIS 106.7 qui ont immédiatement mis en place les moyens nécessaires pour verser très rapidement les APG aux indépendants affiliés à la FER-Vs, qui pouvaient prétendre à de telles prestations.

Une mention particulière est également adressée au Conseil d'État valaisan pour ses décisions rapides et ses aides financières parfaitement ciblées, ainsi qu'au personnel de l'État du Valais pour son travail et son engagement.

ACTIVITÉ DE L'UCOVA

Durant la période de fermeture des magasins, le personnel de l'UCOVA a toujours été au service de ses membres afin de répondre à leurs questions. Les deux thèmes que nous avons le plus fréquemment traités concernaient les démarches à entreprendre pour obtenir un soutien financier et les questions liées au droit du travail. Durant plus d'un mois, nous avons alterné permanence au bureau et télétravail.

Pour des questions techniques, les informations, les conseils et des documents ont été publiés sur le site internet de la FER-Vs dont l'UCOVA est membre fondatrice. Ce sont ainsi plus de quarante thèmes qui ont été traités et bien entendu, mis à jour régulièrement.

Nous avons également voulu sensibiliser les consommateurs à l'importance du commerce de



détail, dans notre qualité de vie et dans la fonction sociale qu'il occupe au cœur de nos villes et villages. Pour ce faire, nous avons publié dans le NF et dans le WB (en allemand) une lettre ouverte intitulée « Appel de l'UCOVA ». Cet appel, publié en mars, voulait sensibiliser la population en faisant appel au bon sens et à la responsabilité des consommateurs en demandant en particulier de renoncer aux achats en ligne à l'étranger. Il se terminait par ces termes : « À vous, résidents et consommateurs de ce pays, le 16 mars dernier, vous aviez un commerce sous la main. Désormais il vous appartient de décider si vous voulez le retrouver demain ! »

Le 16 avril 2020, le Conseil fédéral a annoncé « qu'à partir du 27 avril, les magasins d'alimentation qui proposent d'autres marchandises en plus des biens de consommation courante pourront rouvrir toute leur surface de vente ». Cette décision, « incompréhensible », aurait permis aux grandes surfaces et aux discounters de rouvrir toute leur surface de vente, deux semaines avant les commerces spécialisés. Une telle distorsion de concurrence était inacceptable ! Nous sommes intervenus avec force et conviction auprès de tous les milieux concernés et nous avons finalement été

satisfaits de constater que nos autorités étaient revenues sur leur décision.

Le 29 avril 2020, le Conseil fédéral a décidé que les magasins pourraient rouvrir à partir du 11 mai 2020, tout en précisant que l'employeur devait protéger ses collaborateurs de toute atteinte à leur santé. Pour ce faire, l'employeur était et est toujours tenu de prendre toutes les mesures adaptées aux conditions données, c'est-à-dire celles qui sont raisonnablement réalisables techniquement et économiquement supportables.

Pour aider nos membres à respecter ces directives, nous leur avons fourni plusieurs documents et nous les avons guidés sur le site internet du SECO pour télécharger et compléter le plan de protection standard, applicable aux magasins et marchés.

Notre étroite collaboration avec la FER-Vs, respectivement avec la FER Genève, a été particulièrement intense et nous avons pu bénéficier de l'appui de leurs juristes et de tous leurs spécialistes (assurances sociales, droit du travail, communication, etc.). Qu'ils en soient tous vivement remerciés.



Pour terminer ce chapitre consacré au coronavirus, nous suivons avec une attention toute particulière l'évolution de cette pandémie et des conséquences qu'elle entraîne pour nos membres.

FORMATION

Une bonne nouvelle en ce qui concerne la formation : l'UCOVA a pu maintenir, comme par le passé, sa participation financière à la formation continue de ses membres et de leurs collaborateurs en prenant en charge le 25 % des frais engagés, au maximum toutefois, jusqu'à concurrence de CHF 500.- par membre et par année.

RÉVISION DE LA LOI CONCERNANT L'OUVERTURE DES MAGASINS (LOM)

Le groupe de travail mis sur pied par le Conseil d'État s'est réuni à 4 reprises. Il était composé de 15 personnes : le soussigné, le Président de Trade Valais, quatre représentants des syndicats, la Pré-

sidente de la Fédération romande des consommateurs, quatre collaborateurs de l'État du Valais et quatre représentants d'autres milieux concernés par cette problématique.

À cette occasion, nous avons proposé et défendu des horaires d'ouverture raisonnables. Malheureusement, l'UCOVA n'a pas réussi à réunir une majorité. De ce fait, les propositions retenues par le groupe de travail ont été transmises au Conseil d'État, lequel devra établir un projet qui sera soumis au Grand Conseil.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL (CCT)

Les syndicats ayant revu leurs exigences à la baisse, sous l'impulsion de Trade Valais, nous avons été d'accord de reprendre les négociations. Malheureusement, coronavirus oblige et par respect pour nos membres, nous avons écrit une lettre à Trade Valais, dont voici un extrait : « *Toutefois, vu la situation actuelle, l'incertitude relative à la marche des affaires, le fait que la conclusion d'une CCT entraîne une augmentation des charges salariales pour nos membres et un certain nombre de contraintes, le Conseil d'administration de l'UCOVA souhaite, pour l'instant et jusqu'à la fin de l'année, suspendre les négociations. Ce faisant, il veut ainsi avoir le recul nécessaire et pouvoir, le cas échéant, reprendre les discussions en toute sérénité.* »

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Pour terminer ce rapport, j'adresse mes sentiments de gratitude à Me Manfred Stucky, Président et à tous les membres du Conseil d'administration pour leur confiance et leur soutien. Je remercie également le personnel du secrétariat, Mmes Corinne Carrupt et Marceline Zenhäusern pour leur dévouement et leur appui. Je félicite chaleureusement Mme Cristina de Melo Marques qui a brillamment terminé son apprentissage et je souhaite la bienvenue à Mme Marine Logean, notre nouvelle apprentie.

Hubert Gattlen
Directeur

